

**DÉCISION SUR LE RAPPORT DU COMITÉ DES DIX CHEFS D'ÉTAT ET DE
GOUVERNEMENT POUR LA PROMOTION DE L'ÉDUCATION, DES
SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE**

La Conférence,

1. **RAPPELLE** la décision Assembly/AU/Dec.572 (XXV) par laquelle la Conférence s'engage à constituer une équipe de dix chefs d'État et de gouvernement en tant que leaders africains chargés de promouvoir l'éducation, les sciences et la technologie;
2. **RAPPELLE EN OUTRE** la décision Assembly / AU / Dec.761 (XXX) par laquelle la Conférence approuve la liste des dix chefs d'État et de gouvernement en tant que première équipe de dix leaders chargés de promouvoir l'éducation, les sciences et la technologie en Afrique ;
3. **FÉLICITE** la République du Malawi d'avoir accueilli avec succès le premier Sommet extraordinaire du C10 sur le thème du Renforcement des sciences, de la technologie et de l'éducation ;
4. **APPROUVE** le plan d'action du C10 et la déclaration de Lilongwe sur l'éducation les sciences, et la technologie;
5. **APPROUVE** la proposition de prolonger le mandat des membres du C10 jusqu'à ce que le Règlement intérieur des comités de la Conférence soit harmonisé;
6. **APPELLE** les États membres, les CER et tous les partenaires au développement, en particulier la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, la BAD, l'Union européenne, la Banque mondiale, l'UNESCO, l'UNICEF, l'AAS, l'AAU, le RUFORUM à soutenir la mise en œuvre du plan d'action du C10 ;
7. **FÉLICITE** le Forum des éducatrices africaines (FAWE) pour le lancement de son plan stratégique 2019-2023.

DÉCLARATION DE LILONGWE SUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE

NOUS, Comité des dix chefs d'État et de gouvernement (C10), leaders désignés pour promouvoir l'éducation, la science et la technologie, réunis à l'occasion du premier Sommet extraordinaire à Lilongwe (Malawi), le 3 novembre 2018;

NOTANT AVEC PRÉOCCUPATION la sous performance des systèmes éducatifs, de formation, de recherche et d'innovation dans nombre de pays africains et leur incapacité à soutenir la mise en œuvre de L'Agenda 2063 de l'UA;

RAPPELANT la décision de la Conférence de l'UA de juin 2015 sur la création d'un Comité de dix chefs d'État et de gouvernement désignés comme leaders pour promouvoir l'éducation, la science et la technologie, et la décision de janvier 2018, au cours de laquelle les membres de la première équipe¹⁰ ont été approuvés;

NOTANT AVEC APPRÉCIATION les efforts déployés par les universités africaines pour soutenir le programme de développement de l'Afrique par le biais de l'Agenda des universités africaines pour l'enseignement supérieur, la science, la technologie et la stratégie d'innovation pour l'Afrique et les efforts visant à accroître les capacités du personnel des universités par le biais du programme d'assistantat d'enseignement de troisième cycle ;

SOULIGNANT le rôle primordial de l'éducation, de la formation, de la science, de la technologie et de l'innovation dans l'autonomisation des peuples africains afin qu'ils puissent axer le développement et la croissance socio-économiques sur la réalisation des objectifs de l'Agenda 2063 de l'UA et des objectifs de développement durable;

CONSCIENTS de la nécessité de mettre en œuvre efficacement les stratégies

a) La Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique (CESA 16-25),

b) La Stratégie pour la Science, la Technologie et l'Innovation en Afrique – (STISA 2024), et

c) La Stratégie continentale pour l'enseignement et la formation techniques et Professionnels (EFTP);

SOULIGNANT la nécessité pour les pays africains de renforcer leur collaboration dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies continentales;

PAR LA PRÉSENTE, NOUS :

1. **ADOPTONS** le Plan d'Action du C10;
2. **CRÉONS** un groupe de réflexion d'experts africains pour soutenir le Comité des 10.

¹⁰ **C10**: Égypte, Gabon, Kenya, Malawi, Maurice, Namibie, Sénégal, Sierra Leone, Tchad et Tunisie

CONVENONS DE :**I. INVESTIR DANS L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE**

1. **RÉITERER ET EXHORTER** les États membres à respecter leur engagement initial à consacrer **1% du produit intérieur brut (PIB)** à la recherche et au développement et entre 4 et 6 % à l'éducation, et **OBTENIR L'ENGAGEMENT** des pays membres du C10 à servir de modèles ;
2. **ACCROITRE** les investissements dans l'éducation, la science et la technologie en Afrique, et soutenir la mise en œuvre opérationnelle d'un (i) fonds pour l'éducation et (ii) d'un fonds pour la science, la technologie et l'innovation (STI);
3. **NOUS ENGAGER** à poursuivre l'élaboration de stratégies de mobilisation de ressources, et **EXHORTER** le secteur privé et les philanthropes à contribuer au Fonds pour l'éducation, la science, la technologie et l'innovation;

II. SUR LA PROMOTION DE L'ÉDUCATION EN AFRIQUE

4. **ŒUVRER EN FAVEUR de** la garantie du bien-être des enfants au cours de leurs années formatrices, à travers **l'éducation et le développement de la petite enfance**, afin de mieux préparer ces enfants à l'éducation et aux carrières professionnelles;
5. **METTRE EN ŒUVRE** une action positive afin de promouvoir l'équité et l'inclusion en ce qui concerne le genre, les personnes handicapées et les groupes défavorisés ;
6. **ÉLIMINER** les stéréotypes sexistes et apporter un soutien financier aux filles et femmes afin qu'elles puissent poursuivre des études et des carrières dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM), et assurer la mise en œuvre des mesures d'accompagnement qui pourront permettre d'offrir aux filles et aux femmes une formation de qualité dans le domaine des TIC, de l'encadrement, du leadership et de l'esprit d'entreprise, et des opportunités d'emploi ;
7. **PROMOUVOIR** la mise en œuvre du Cadre panafricain d'accréditation et d'assurance de la qualité et son appropriation aux niveaux national et régional, afin de garantir la reconnaissance transfrontalière des diplômes et qualifications, ce qui permettra de renforcer la mobilité des compétences et aptitudes à travers les frontières.

8. **RENFORCER** le perfectionnement, la rétention et la mobilité des enseignants afin de remédier au manque crucial d'enseignants qualifiés, notamment dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie, des mathématiques et l'innovation;
9. **INVESTIR** dans la création d'une nouvelle image et la modernisation de l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) afin que ce secteur soit plus attractif et pertinent, établir des liens entre les universités et les institutions d'enseignement de la formation techniques et professionnels, et renforcer le partenariat avec le secteur privée afin de promouvoir le développement des compétences (y compris les compétences numériques), l'innovation, l'esprit d'entreprise et les opportunités d'obtention d'emploi ;
10. **RENFORCER** les capacités dans les domaines des ressources humaines et du capital intellectuel dans les universités et les institutions de recherche afin d'accélérer la formation post-universitaire grâce à des programmes collaboratifs et à la circulation des cerveaux, notamment les capacités de la diaspora ;
11. **DÉVELOPPER** les capacités dans les domaines des TIC, notamment l'utilisation des plates-formes technologiques à tous les niveaux du système éducatif, pour promouvoir l'accès à une éducation de qualité, la recherche, la création du savoir et l'innovation, développer les infrastructures des TIC, faciliter l'accès aux outils informatiques et exploiter la révolution industrielle 4.0 ;
12. **RENFORCER LES CAPACITES** d'analyse prospective dans les universités africaines et autres institutions partenaires et soutenir le renforcement des capacités dans ce domaine important, dans le but d'appuyer la planification et la mise en œuvre future de programmes pertinents ;
13. **PRENDRE L'ENGAGEMENT** de moderniser les infrastructures et d'améliorer les capacités de développement du personnel, notamment les femmes chefs de file de la recherche dans les universités africaines, dans le but de soutenir la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'UA.

III. CONCERNANT LA PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVÉ

14. **PROMOUVOIR** la création de partenariats publics-privés et multisectoriels sur l'éducation, la science, la technologie et l'innovation afin de stimuler, entre autres, la collaboration, l'industrialisation, l'incubation technologique, la promotion de la chaîne de valeur et le financement des jeunes entreprises;
15. **DEVELOPPER** des mécanismes novateurs pour pouvoir soutenir la science, la technologie et l'Innovation en Afrique, tels que la réduction de l'imposition des industries qui financent l'éducation/la formation, les subventions de recherche, les bourses, et apportent un soutien aux centres d'innovation;

16. **PROMOUVOIR** l'utilisation du système des droits de propriété intellectuelle, notamment les brevets et les marques, pour stimuler et appuyer les innovateurs ;
17. **ORGANISER** un événement annuel pour promouvoir l'innovation auprès de la Jeunesse africaine (*Africa Innovators* ou Innovateurs africains), y compris l'innovation dans le système éducatif en Afrique.

Adopté à Lilongwe (Malawi), le 3 novembre 2018.